



BADMINTON

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE 2011-2012

Dernière mise à jour : **28-11-2011**

ATTENTION!!

À l'intérieur du document, vous trouverez tous les changements à la réglementation spécifique qui seront en application dès cette année (2011-2012) en surlignage **rouge**.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

ARTICLE 1 RÉGLEMENTS

Les règlements de la Fédération de Badminton du Québec seront appliqués sauf, pour le volant officiel qui sera le Yonex Mavis 350 blanc.

Catégories:	Âge pour la saison 2011 - 2012
Juvenile	du 1^{er} juillet 1993 au 30 septembre 1995
Cadette	du 1^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997
Benjamine	du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1999

ARTICLE 2 SECTIONS

Le territoire sera divisé en quatre sections :

- Haut-Richelieu
- Rive-Sud
- Sud-Ouest

La section Rive-Sud est subdivisée en deux sections. Les écoles faisant parti de cette section seront classées selon leur territoire géographique.

ARTICLE 3 CALENDRIER

- 3.1 Les équipes seront divisées en une ou plusieurs ligues selon les inscriptions.
- 3.2 Le calendrier sera sur une base de Tournoi-Rotation. Maximum de huit (8) parties par tournoi.
- 3.3 Finales
Les équipes terminant en tête de leur ligue seront reconnues championnes.

ARTICLE 4 INSCRIPTIONS

L'inscription des joueurs formant l'équipe école devront obligatoirement être inscrit sur admissibilité en ligne.

ARTICLE 5 SURCLASSEMENT

Le simple surclassement est permis.

ARTICLE 6 COMPOSITION DE LA FORMATION

- 6.1 Formation complète
- Benjamin, Cadette et juvenile (4 filles et 4 garçons)
 - 1 simple masculin
 - 1 simple féminin

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

- 1 double masculin
- 1 double féminin
- 1 double mixte

6.2 Si votre formation n'est pas complète, vous pouvez présenter jusqu'à 2 athlètes par discipline. **Le 3^e athlète de la même école peut être accepté par le coordonnateur selon le nombre d'athlètes par catégorie.**

Exemple :
Jacques Rousseau
Cadet

Simple M	Simple F	Double M.	Double F.	Double mixte
2	1	1	0	1

ARTICLE 7 FORMULE DE RENCONTRE

- 7.1 Chaque joueur ou équipe rencontre tous les joueurs ou équipes de leur section dans un tournoi-rotation (une partie continue de 21 points)
- 7.1.1 Pour faciliter le suivi du pointage, les points doivent être annoncés par un des joueurs avant chaque échange.
- 7.1.2 S'il y a égalité à 20-20, deux points d'écart sont nécessaire pour terminer la manche.
- 7.1.3 Sil y a toujours égalité à 29-29, le gagnant de l'échange suivant (30 point) remporte la manche (manches de 30 points maximum);
- 7.2 Important : Les joueurs inscrits dans une compétition pour un tournoi donné, devront jouer, seulement dans cette épreuve, lors de ce tournoi.
- 7.3 D'un tournoi à l'autre, on peut changer d'épreuve ou de catégorie selon la section d'appartenance.
- 7.4 Un joueur qui participe aux tournois dans une catégorie supérieure pourra retourner à sa catégorie d'appartenance pour la classification et le régional.

ARTICLE 8 POINTAGE ET CLASSEMENT

- 8.1 Le résultat de chaque partie sera inscrit sur un système électronique de compilation. Les écoles devront, suite au tournoi, envoyer le document complété au coordonnateur de leur section.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

8.1.1 Système de pointage (NOUVEAU!!!)

Cette année, le système de pointage sera différent de celui de l'an dernier (2010-2011).

Voici un tableau comparatif du système de pointage 2010-2011 au nouveau qui sera en vigueur dès cette saison :

8.1.1.1 Système de pointage 2010-2011

Équipe		SM	SF	DM	DF	DX	Total	Rang	PTS
CSP bleu		37	19	28	16	24	124	2	20
CDSL bleu		25	19	21	22	15	102	3	17
MB		32		10	8	4	54	5	15
SST Rouge		24	27	36	22	20	129	1	13
CSH Jaune		26	5	31	7	7	76	4	11
BG-FL		8	25				33	6	9
CSP Orange		15		14			29	7	7
CDSL vert		0	0	17	0	9	26	8	6
CSH bleu		13		4			17	11	5
PHD						26	26	8	4
SST Noir				19			19	10	3
	SOMME	180	95	180	75	105			2
	Somme 1er et 2e	69	52	67	44	50			1

8.1.1.2 Nouveau système de pointage 2011-2012

Équipe		SM	SF	DM	DF	DX	Total	Rang	
CSP bleu		20	15	15	15	17	82	2	
CDSL bleu		13	15	13	20	13	74	3	
MB		17			13	7	37	6	
SST Rouge		11	20	20	20	15	86	1	
CSH Jaune		15	9	17	11	9	61	4	
BG-FL		6	17				23	7	
CSP Orange		9		7			16	9	
CDSL vert		5	7	9	9	11	41	5	
CSH bleu		7		6			13	10	
PHD						20	20	8	

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

SST Noir				11				11	11	
	SOMME	103	83	98	88	92				

En vous référant aux deux tableaux ici-haut, voici quelques points qui expliquent les bienfaits du nouveau système de pointage à celui qui a été utilisé lors des années antérieures :

EN BLEU

- Système de pointage utilisé l'an dernier;
- Les deux premiers font beaucoup de points en simple masculin et double masculin que les autres catégories;
- Le simple et le double masculin rapportent plus du double de points que le double féminin (180 vs 75);

EN JAUNE

- Les équipes détenant les trois premières positions au classement;
- En comparant les deux systèmes de pointage, il y a un plus petit écart de points entre la 2^e place et la 3^e place avec le système de pointage du tableau 8.1.1.2;

EN VERT

- Une équipe complète, qui présente tous ses joueurs mais qui n'obtiennent pas de point lors de leur match (exemple : 21-1), obtient tout de même des points au classement;
- Avec le nouveau système de pointage, cette même équipe passe de la 8^e position (avec l'ancien système de pointage) à la 5^e position (nouveau système de pointage). Voir la comparaison avec les deux tableaux de pointage.

Lors d'une rencontre où il y a deux pools pour la même catégorie, voici la procédure :

il y aura deux demi finale « en croisé » :

- 1^{er} position Pool A vs 2^e position Pool B
- 1^{er} position Pool B vs 2^e position Pool A

Le tournoi (rencontre) se terminera par deux finales pour déterminer les 4 premières positions :

- Gagnant finale #1 vs Gagnant finale #2
- Perdant finale #1 vs Perdant finale #2

Pour déterminer l'attribution des autres points disponibles pour les équipes classées de la 5^e position jusqu'au dernier rang qui pouvant attribuer des points à l'équipe, la procédure se fera avec le pointage cumulatif.

Voici le système de distribution des points :

21-0 à 21-10

5-0

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

21-11 à 21-15	4-1
21-16 à prolongation	3-2

Le système de points sera attribué comme suit : 20 – 17 – 15 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 ... 1

Le RSEQ Montérégie a procédé au changement du système de pointage pour les raisons suivantes :

- 1) Inciter les entraîneurs à équilibrer leur équipe;
- 2) Inciter les entraîneurs à renforcer les catégories plus faibles (double féminin et double mixte);
- 3) Rehausser le niveau technique et de jeu des joueurs du RSEQ Montérégie;
- 4) Pouvoir d'incorporer les rencontres intersection sans se soucier des sections qui sont plus fortes que les autres;
- 5) Il n'y a plus de tournoi "payant" avec le nouveau système de pointage.

8.2. Les critères suivants seront appliqués dans l'ordre indiqué, dans le cas d'une égalité

- 1) Le nombre de victoires;
- 2) Résultats des parties entre les équipes concernées;
- 3) Le quotient des « points pour » et des « points contre » pour les parties impliquant les équipes concernées;
- 4) Le quotient des « points pour » et des « points contre » pour la totalité des rencontres;
- 5) Pile ou face.

Lors du calcul du quotient « points pour » et « points contre », une partie gagnée ou perdue par forfait ne sera pas considérée dans ce calcul. De plus, pour le calcul du quotient de l'autre équipe à égalité, la partie jouée contre l'équipe impliquée dans le forfait ne sera pas considérée.

8.3. Un classement cumulatif de toutes ces rencontres parviendra à tous les entraîneurs après chaque tournoi.

8.4 L'équipe incomplète se voit automatiquement retirer ses points dans chaque épreuve où elle ne présente pas de joueurs.

8.4.1 Si un joueur est absent au tournoi et qu'il est inscrit sur la feuille d'alignement

Sanction : 25,00 \$ dollars d'amende / athlète absent

8.4.2 Les feuilles d'alignement doivent être acheminées à la personne responsable de la section au moins 72 heures avant la tenue du tournoi.

Sanction: 25,00 \$ d'amende

8.4.3 Les feuilles d'alignement devront-êtré envoyées aux coordonnateurs de section selon la méthode entendue à la réunion de début d'année. Étant

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

donné les risques d'erreur du système de courriel, demandez tout simplement une confirmation de la part du coordonnateur.

- 8.5 Lors de la classification et du championnat régional, le système utilisé ne sera pas celui utilisé durant la saison. Une victoire donnera un point au gagnant et le perdant ne recevra aucun point et ceci afin simplifier le calcul lors d'égalité.

ARTICLE 9 RÉCOMPENSES

- 9.1 Saison
- 9.1.1 Le joueur finissant premier de sa section pour sa catégorie recevra un fanion de champion (simple féminin, simple masculin, etc...).
- 9.1.2 L'équipe (l'école) finissant première de sa section pour sa catégorie recevra une bannière.
- 9.2 Classifications
- 9.2.1 Les gagnants de la classification recevront des médailles pour les trois premières positions.

ARTICLE 10 CHAMPIONNAT RÉGIONAL (INDIVIDUEL)

- 10.1 Les résultats et/ou activités de ligue en terme d'équipe sont indépendants du championnat régional.
- 10.2 Cependant, chaque ligue devra organiser un tournoi individuel (classification) à la suite de son activité, permettant ainsi à chaque joueur de se classer individuellement pour le championnat régional.
- 10.3 Pour participer à cette classification, tous les joueurs doivent avoir participé à un minimum de trois (3) tournois dans la ligue scolaire.
- 10.4 Lors du Championnat Régional, **l'équipe** pourra présenter le même alignement que durant l'année.
- **Un maximum de deux athlètes par discipline**
Exemple : 2 joueurs en benjamin simple masculin maximum
- 10.5 Formule de tournoi utilisé lors de la classification
- Lors de la classification tous les joueurs ou équipes s'affronteront dans un tournoi rotation (une partie de 21 points).
 - S'il est nécessaire de former deux sections (si le nombre de joueurs dans une même épreuve dépasse 7), des demi-finales seront disputés entre le 2^e de la section A et le 1^{er} de la section B ainsi que 1^{er} de la section A et le 2^e de la section B.
 - Les gagnants de chacune des demi-finales s'affronteront dans une finale pour la première position et les perdants des demi-finales s'affronteront pour l'obtention de la troisième place.
 - Lors des rondes éliminatoires la formule deux de trois est utilisé.
 - La formule peut varier selon les réalités (exemple : pas assez d'athlètes dans une catégorie)

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

10.6 Nombre de joueurs par section

10.6.1 Catégories benjamin, cadette, juvénile

La délégation maximale de chaque section a été établie comme suit :

Section	SM	SF	DM	DF	MIXTE
Haut-Richelieu	2	2	2	2	2
Rive-Sud	4	4	4	4	4
Sud-Ouest	2	2	2	2	2

N.B.: Un même joueur ne peut s'inscrire à plus d'une épreuve.

10.7 Formule de tournoi utilisé lors du championnat régional

- Tournoi à la ronde de 2 "pool" de 4 équipes
- 1 set de 21 points *
- Une victoire donne 1 point, une défaite aucun.
- Demi-finale: 2^e p A vs 1^{er} p B
2^e p B vs 1^{er} p A
- Demi-finale et la finale de 2 de 3 (21 pts)
- Médaille or = Championnat provincial

ARTICLE 11 DÉLÉGATION AU PROVINCIAL

La délégation du Richelieu sera composée de trois équipes complètes

	SM	SF	DM	DF	MIXTE
Benjamin	1	1	2	2	2
Cadet	1	1	2	2	2
Juvenile	1	1	2	2	2

ARTICLE 12 CAS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité, pour déterminer les joueurs/équipes qui passent en rondes éliminatoires, la procédure suivante est appliquée :

- Le résultat de la manche jouée entre les deux (2) joueurs/équipes à égalité.
- Le plus haut quotient (points pour divisés par points contre) de toutes les manches de qualification jouées par les joueurs/équipes à égalité.
- Si l'égalité persiste, une (1) manche de onze (11) points sera jouée, en fin de journée, entre les joueurs/équipes à égalité.

ARTICLE 13 INTERVENTION DES ENTRAÎNEURS

13.1 **Nouveau !!** Dans le cadre d'une partie de 21 points, l'entraîneur a le droit d'intervenir sur le terrain pour une durée maximale de 30 secondes pour discuter avec son joueur lorsque le 11^e point de la partie est marqué. Aucune communication sur le terrain n'est permise à l'exception de cette période de temps.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

- Seule l'intervention de l'entraîneur peut déclencher ce temps d'arrêt ;
- Puisque ce temps d'arrêt n'est pas considéré comme une pause, le joueur ne peut attendre et/ou appeler son entraîneur afin que celui-ci lui donne des conseils ; l'entraîneur doit être présent et lui seul peut initier l'intervention ;
- Dans le cas où l'entraîneur n'est pas à proximité du terrain lorsque le 11e point de la partie est marqué, le match devra suivre son cours normal, sans possibilité future d'intervention ;
- L'entraîneur doit respecter la limite de 30 secondes ;
- Seul l'entraîneur reconnu par l'école peut intervenir à l'intérieur du terrain de son joueur (parent, ami, joueur ou autre personne ne peut bénéficier de ce privilège) ;
- Le joueur ne peut en aucun temps quitter le terrain pendant le temps d'arrêt, soit pour aller boire de l'eau, aller aux toilettes, ou pour apporter des modifications à son équipement ;

13.1 Lors du championnat régional, les entraîneurs pourront intervenir seulement entre les sets (manches) afin de s'arrimer avec la réglementation du RSEQ Provincial et ainsi préparer les athlètes au championnat provincial scolaire.

13.2 Lorsque deux athlètes et plus provenant de la même école et qui sont qualifiés en vue du championnat provincial scolaire, l'école a la responsabilité de trouver un accompagnateur/entraîneur majeur qui accompagnera la délégation du RSEQ Montérégie à titre de responsable.

Advenant la situation où l'école ne trouve pas d'accompagnateur, ses athlètes ne pourront participer au championnat provincial scolaire et l'école recevra une amende de 50,00\$ par athlète pour chaque désistement.

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE BADMINTON

ANNEXE I

Article 1 : Règlements

- **Échauffement :** Tout participant pourra prendre un maximum de trois (3) minutes pour s'échauffer avant la partie.
- **Forfait :** Une partie est déclarée forfait : quand tout joueur est absent lorsque sa période d'échauffement est terminée. Le pointage de 21-0 s'inscrira en faveur de son adversaire.
- **Retard :** En cas de retard, le joueur devra jouer toutes ses parties dans le délai de temps restant, même s'il doit les jouer de façon consécutives.
- **Force majeure :** Une équipe en retard à cause d'une force majeure devra avertir le responsable de la compétition pour lui indiquer l'heure de son arrivée. Le responsable et les entraîneurs détermineront l'ajustement à faire à l'horaire du tournoi.
- **Rencontre :** Les horaires produits sont à titre indicatif seulement. Ils pourront être modifiés en tout temps par le responsable du tournoi. Les heures de disponibilité des terrains peuvent être devancées ou retardées. Si une équipe ne peut se présenter à l'heure indiquée, elle devra en aviser l'Association.

ANNEXE 2

CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Description de tâches

Chef de délégation

- Responsable de l'ensemble des tâches
- Répartition des tâches des entraîneurs
- Coordonner la réunion de sa délégation
- Agit à titre de responsable pour sa délégation
- Voit à la sécurité de la délégation

Entraîneur

- Assumer la responsabilité d'encadrer le groupe d'athlètes durant la journée
- Assurer le bon déroulement du site d'hébergement
- Superviser et appuyer les athlètes de façon uniforme dans sa délégation
- Appuyer le chef de délégation